



Initiative sur la santé mentale dans la collectivité

FAITS EN BREF

L'une des cinq priorités du Service correctionnel du Canada (SCC) est de renforcer sa capacité de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.

Depuis 1997, le nombre de délinquants reconnus comme étant atteints de troubles mentaux à l'admission a augmenté de 85 p. 100. Le SCC a donc mis en œuvre l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité (ISMC) pour les aider à réintégrer la société de façon sécuritaire.

L'ISMC fait partie de la stratégie globale du SCC en santé mentale, qui vise à assurer la prestation de services complets en santé mentale pendant toute la durée de la peine d'un délinquant. L'ISMC offre une vaste gamme de services afin d'éviter une interruption dans les soins pendant la transition de l'établissement jusqu'à la collectivité et pendant que le délinquant est en mise en liberté sous condition dans la collectivité.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Les principaux éléments de l'ISMC sont les suivants :

- cerner les besoins individuels des délinquants atteints de troubles mentaux et élaborer un plan de continuité des soins;
- appuyer les délinquants atteints de troubles mentaux sous surveillance dans la collectivité;
- fournir de la formation au personnel;
- collaborer avec les organismes locaux pour offrir des services de soutien spécialisés aux délinquants atteints de troubles mentaux dans la collectivité.

DOTATION

Au Canada, l'ISMC a donné lieu à la création d'environ 50 nouveaux postes :

- Les travailleurs sociaux cliniques (planificateurs de la continuité des soins) s'occupent de la planification de la mise en liberté des délinquants atteints de troubles mentaux en déterminant leurs besoins spécifiques et en élaborant un plan de soutien dans la collectivité.

- Les travailleurs sociaux cliniques et le personnel infirmier (spécialistes de la santé mentale dans la collectivité) interviennent directement auprès des délinquants atteints de troubles mentaux dans les bureaux de libération conditionnelle choisis¹ pour offrir du soutien dans la collectivité. Ces spécialistes participent également aux équipes multidisciplinaires, fournissent de la formation au personnel de première ligne et établissent des partenariats avec les organismes locaux.
- Les coordonnateurs s'occupent de gérer l'Initiative dans chaque région, afin d'aider les nouveaux employés à s'y retrouver avec les services déjà en place pour améliorer le soutien en santé mentale aux délinquants dans la collectivité.

PARTENARIATS

L'ISMC alloue des fonds à des organismes, à des organisations et à des spécialistes locaux pour permettre au SCC d'offrir différents services aux délinquants atteints de troubles mentaux, comme des évaluations psychiatriques spécialisées et des services d'aide personnalisés. Ces organisations répondent aussi aux besoins particuliers des délinquants autochtones et des délinquantes aux prises avec des problèmes de santé mentale.

FORMATION

Le personnel de l'ISMC offre des séances de sensibilisation à la santé mentale de deux jours à l'intention des intervenants de première ligne dans les bureaux de libération conditionnelle et les centres correctionnels communautaires choisis. Au 31 mars 2009, plus de 1 000 employés avaient reçu cette formation.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur l'Initiative sur la santé mentale dans la collectivité, consultez notre site Web à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca.

¹ Les bureaux de libération conditionnelle choisis sont les suivants : New Westminster, Vancouver, Kelowna, Winnipeg, Regina, Edmonton, Calgary, Hamilton, Toronto, Kingston, Québec, St-Jérôme, Moncton, Saint John, Halifax et St. John's.

Janvier 2010

